

**RAPPORT N° 03/4-101**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**AMENAGEMENT DE DEUX CARREFOURS**  
**SUR LA RD 41 A LA MONTAGNE**

**CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE GESTION**  
**AVEC LE DEPARTEMENT**

Le Département va réaliser deux carrefours sur la Route Départementale n° 41 avec le Chemin Bailly au PR 8 + 0 et le Chemin du Ruisseau Blanc au PR 8 + 260.

L'opération globale est estimée à 725 000 euros TTC.

La Convention ci-annexée entre le Département et la Commune a pour objet les modalités de financement et de gestion de ces deux carrefours.

Les aménagements routiers et urbains comprennent :

- les acquisitions foncières,
- la reprise complète de chaussée,
- la réfection et la création de trottoirs,
- la refonte du réseau d'assainissement,
- la réalisation d'ouvrages de soutènement,
- l'éclairage public.

Les carrefours sont de type giratoire, ce qui permettra de modérer la vitesse des véhicules à l'approche du Centre-Bourg de La Montagne 8ème.

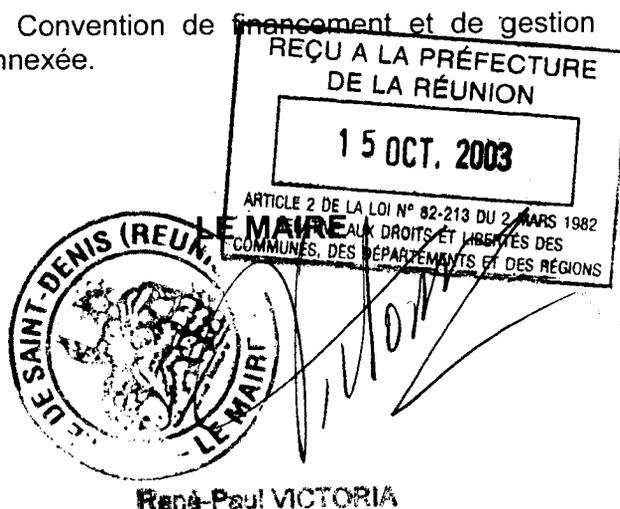
La participation financière de la Commune est de 319 000 euros sur la base des estimations prévisionnelles, soit 44 % de l'ensemble des dépenses.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département. La Commune se charge de procéder aux acquisitions foncières nécessaires au projet.

Les dépenses seront imputées sur le Budget communal.

Je vous demande donc d'approuver la Convention de financement et de gestion Département/ Commune y afférente, ci-annexée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 03/4-101  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

AMENAGEMENT DE DEUX CARREFOURS  
SUR LA RD 41 A LA MONTAGNE

CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE GESTION  
AVEC LE DEPARTEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Com-  
munes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-101 présenté par le Maire, au nom des Commissions  
Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la Convention de financement et de gestion Département/ Commune  
pour l'aménagement de deux carrefours sur la RD 41 à La Montagne (texte ci-  
annexé).

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003



LE MAIRE

René-Paul VICTORIA

